

86B1380

COPIE CERTIFIEE CONFORME

19 FEV. 2007

A 2072

22 SERVICE
S.A.S. au capital de 38 125 Euros
Avenue d'Océanie
Bât C2 – ZA du Courtaboeuf 3
91968 – LES ULIS CEDEX B

RCS EVRY B 303 753 172

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 DECEMBRE 2006

L'an deux mille six, le jeudi 28 décembre à 16 h, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires présents ou leurs représentants.

L'Assemblée est présidée par Madame Giovanna CONDROYER, en sa qualité de Président Directeur Général.

Madame Vanessa PAPET est désignée comme secrétaire.

La SAS CESCNA, représentée par Monsieur Jean Pierre VERIN, Commissaire aux Comptes, convoqué par lettre du 11 Décembre 2006, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2 500 actions sur 2 500. Le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des Membres du bureau :

- la feuille de présence,
- le double de la lettre de convocation au Commissaire aux Comptes, datée du 11 décembre 2006,
- les documents nécessaires à la tenue de l'Assemblée.

Il déclare que :

- tous les documents et informations énumérés par le Code du Commerce ont été communiqués aux actionnaires et tenus à leur disposition pendant les délais prévus,

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Mise à la retraite d'un directeur général,
- Questions diverses.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

- MISE A LA RETRAITE D'UN DIRECTEUR GENERAL -

Madame Giovanna CONDROYER annonce à l'Assemblée que Monsieur Michel CONDROYER a atteint l'âge de la retraite et de ce fait propose à l'Assemblée de mettre fin à son mandat de Directeur Général. Elle propose également de fixer à 45 800 euros la prime de départ à la retraite.

L'Assemblée Générale enregistre le départ à la retraite du poste de Directeur Général de Monsieur Michel CONDROYER et approuve la prime de 45 800 euros. Elle le remercie pour ses actions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

